

## QUAND LES ARNAQUEURS UTILISENT L'IMAGE D'INTERPOL

Le message diffusé sur internet émane de **M. Éric DENECE**, « responsable de planification des services de renseignement et de recherche zone section UEMOA et UE » et porte l'en-tête « Organisation internationale de police criminelle - **OIPC INTERPOL** ».

Il explique que, compte tenu du nombre de plaintes liées aux arnaques sur les sites web, l'État a pris l'engagement de dédommager à hauteur de 88 700 € toute personne ayant été victime d'une escroquerie sur internet.

Les consommateurs concernés sont priés de contacter le cabinet de **M. DENECE** afin d'entamer la procédure de dédommagement.

Dès lors, ils sont rapidement destinataires d'un message émanant d'un huissier de justice installé à Abidjan qui se propose, contre paiement d'un montant de 500 € correspondant à des frais de transfert, d'effectuer les démarches sur place.

Malheureusement, la promesse d'un dédommagement potentiel aveuglera des personnes crédules et d'autant plus fragilisées qu'elles ont déjà été victimes de procédés similaires. Décidément, Abidjan est devenue la capitale incontournable des arnaqueurs.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménagoute (arnaques@live.fr).

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**